Ministère de l'Environnement

Juillet 2009

Rapport annuel 2007-2008
Faits saillants

Inspecteur en chef de l'eau potable

Protéger notre environnement.

Ontario

INTRODUCTION

Le rapport annuel 2007-2008 de l'inspecteur en chef de l'eau potable informe le public sur la salubrité et l'innocuité de l'eau qui coule des robinets. Le rapport présente des statistiques pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 concernant les inspections des réseaux d'eau potable, les laboratoires autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable et les résultats des analyses de qualité de l'eau potable.

Les présents faits saillants se veulent un résumé des principaux résultats publiés dans le rapport annuel. Le rapport complet peut être consulté dans le site Web Eau potable Ontario : **www.ontario.ca/drinkingwater**.

L'inspecteur en chef de l'eau potable, John Stager

QUALITÉ DE L'EAU

Résultats élevés en matière de rendement

Les résultats en matière de rendement de 2007-2008, ainsi que la qualité élevée constante indiquée par les résultats des trois années précédentes, démontrent clairement les avantages des mesures de protection de l'eau potable qui ont été mises en place.

Aperçu du rendement des réseaux d'eau potable

1. Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux
   - 99,85 % des analyses de qualité de l'eau potable ont satisfait aux normes strictes ontariennes pour la qualité de l'eau
   - Il s'agit de grands et de petits réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui desservent six résidences privées ou plus
2. Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux
   - 99,40 % des analyses de qualité de l'eau potable ont satisfait aux normes
   - Il s'agit des réseaux non municipaux qui desservent des aménagements résidentiels (six résidences privées ou plus), des parcs à roulottes ou des terrains de camping dotés de plus de cinq branchements d'eau
3. Réseaux desservant des établissements désignés
   - 99,39 % des analyses de qualité de l'eau potable ont satisfait aux normes
   - Ces réseaux desservent des centres de vacances pour enfants, des garderies, des écoles ou des établissements de santé.

Point de vue de l'inspecteur en chef : Au cours de 2007-2008, 99,85 % des résultats découlant de plus de 520 000 analyses de l'eau potable provenant des réseaux résidentiels municipaux respectaient les normes strictes de l'Ontario pour l'eau potable. La qualité constamment supérieure de l'eau indiquée par ces résultats d'analyse peut renforcer la confiance de la population envers la qualité de son eau potable municipale.

PRÉSENCE DE PLOMB DANS L'EAU POTABLE

Le gouvernement a adopté des mesures fermes afin de protéger les citoyens les plus vulnérables de l'Ontario contre l'exposition au plomb dans l'eau potable. En mettant en œuvre et en surveillant le Plan d'action contre le plomb de la province, le ministère et ses partenaires font une contribution importante à la protection de l'eau potable. Le ministère continuera à appuyer les efforts consentis localement pour régler le problème de la présence de plomb dans l'eau potable.

Résultats des analyses de la teneur en plomb menées en 2007-2008

1re série d'analyse dans la collectivité (Règl. de l'Ont. 170/03)
Résultats du 15 décembre 2007 au 15 avril 2008

- 97,7 % des résultats d'analyse des échantillons prélevés dans l'installation de plomberie des réseaux municipaux et 97,7 % des échantillons de distribution ont satisfait à la norme pour le plomb
- 99,1 % des résultats d'analyse de tous les échantillons prélevés dans l'installation de plomberie des réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux et 99,6 % des échantillons de distribution respectaient la norme pour le plomb

Écoles publiques et privées et garderies (Règl. de l'Ont. 243/07)
Résultats des analyses des échantillons recueillis dans les écoles privées et publiques du 15 juin au 15 août 2007 ainsi que les résultats des échantillons recueillis dans les garderies du 7 juin au 31 octobre 2007

- 94 % des échantillons vidangés prélevés dans les écoles publiques, les écoles privées et les garderies respectaient la norme provinciale pour le plomb
- 80 % des échantillons d'eau potable stagnante respectaient la norme pour le plomb

La vidange fonctionne : la teneur en plomb était toujours plus faible dans les échantillons d'eau potable qui étaient prélevés après la vidange du réseau.

INSPECTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Le programme d'inspection du ministère de 2007-2008 portait sur les réseaux résidentiels municipaux et sur d'autres réseaux réglementés, notamment les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et les diverses catégories de réseaux desservant des établissements désignés. L'ensemble des 697 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux, qui desservent plus de 80 % de la population de l'Ontario, a été inspecté afin de surveiller la conformité réglementaire.

Le ministère a élaboré un processus exhaustif d'indices d'inspection fondés sur le risque qui donne une mesure quantitative efficace des résultats d'inspection des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux.

Résultats d'inspection

Résultats d'inspection des réseaux municipaux

- Sur les 699 indices d'inspection, la moitié (50 %) étaient de 100 %
- 95 % des inspections ont donné lieu à un indice supérieur à 90 % en 2007-2008
- 14 arrêtés d'infraction ont été émis à 14 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux
- 3 arrêtés ont été émis à 3 régies locales des services publics exploitant des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux
- En inspectant tous les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux, le ministère de l'Environnement a une fois de plus honoré ses responsabilités aux termes du règlement sur la conformité aux normes de l'eau potable.

Résultats d'inspection des réseaux non municipaux

- Le ministère a entrepris avec succès l'inspection de 84 réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et de 112 réseaux desservant des établissements désignés
- 53 arrêtés ont été émis à 43 réseaux à la suite de ces inspections.

Point de vue de l'inspecteur en chef : Les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux et les réseaux qui desservent des établissements désignés se conforment généralement aux exigences réglementaires, sauf certaines exceptions. Le ministère de l'Environnement continue à travailler avec les réseaux qui ne sont pas conformes afin de s'assurer qu'ils adoptent toutes les mesures nécessaires pour respecter leurs exigences réglementaires.

Distribution des indices d'inspection

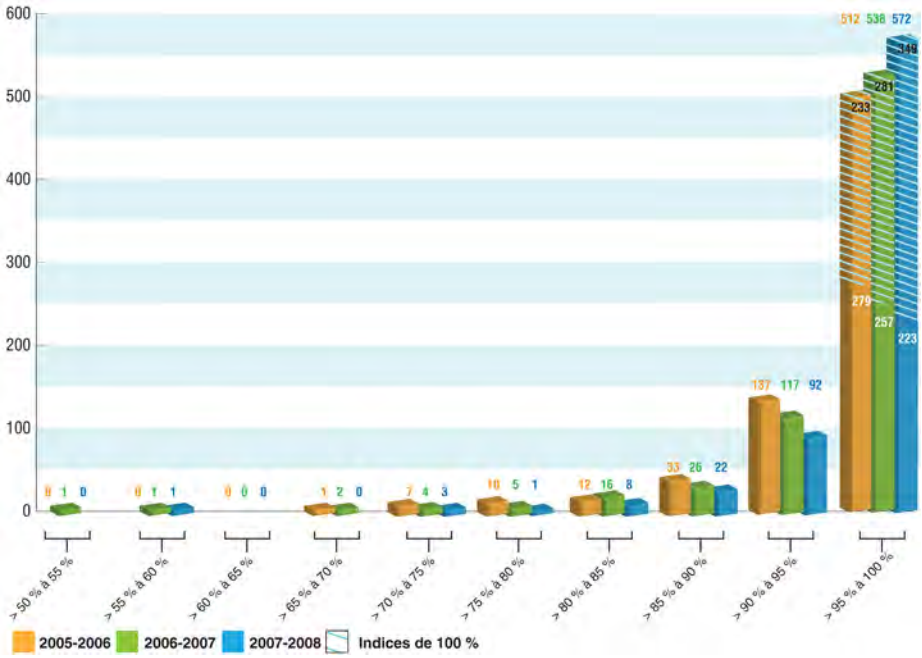

INSPECTION DES LABORATOIRES AUTORISÉS

Les inspections des laboratoires deux fois l'an sont une composante essentielle du filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario. Parce que l'eau potable est essentielle à la santé publique, le ministère règlemente la manière dont elle est analysée. Au cours de 2007-2008, les laboratoires ontariens autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable ont analysé plus de 650 000 échantillons d'eau potable provenant des réseaux d'eau potable de l'Ontario.

Résultats des inspections des laboratoires autorisés

- Un total de 114 inspections menées auprès de 56 de ces laboratoires ont été effectuées, notamment 53 inspections non annoncées, 56 inspections annoncées et 5 inspections menées à la suite d'une plainte
- Le ministère a également inspecté deux installations d'analyse non autorisées
- Trois arrêtés ont été délivrés à trois laboratoires.

Point de vue de l'inspecteur en chef : Le programme d'inspection des laboratoires 2007-2008 a conclu que les laboratoires autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable respectaient la majorité des exigences réglementaires. Le ministère continue à travailler avec la communauté des laboratoires autorisés afin de régler les questions de non-conformité cernées au cours de l'année, qui étaient principalement de nature administrative.

CONDAMNATIONS

Faits saillants des condamnations à la suite de poursuites concernant l'eau potable

Faits saillants des condamnations à la suite de poursuites concernant l'eau potable

- 11* des 19 cas concernaient 13 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et ont mené à des amendes totalisant 157 000 $
- 4 cas concernaient des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux, pour des amendes totalisant 44 000 $
- 4 cas concernaient des réseaux desservant des établissements désignés, pour des amendes de 13 900 $
- Aucun laboratoire autorisé à effectuer des analyses de l'eau potable n'a été condamné.

* Comprend deux cas de condamnations contre trois exploitants et une condamnation d'un organisme d'exploitation pour des amendes totalisant 22 500 $.

Point de vue de l'inspecteur en chef : Le ministère continue à collaborer avec ses partenaires de l'eau potable afin de régler certains domaines de non-conformité. Entre-temps, les consommateurs d'eau potable peuvent avoir confiance que, lorsque des violations graves surviennent, des mesures sont prises, pouvant inclure le recours aux tribunaux.

Du 1er avril 2007 au 31 mars 2008, 19 cas ont mené à des condamnations liées aux réseaux d'eau potable, entraînant des amendes de 214 900 $.

L'inspecteur en chef de l'eau potable encourage les gens à soumettre des suggestions concernant le présent document, le rapport annuel complet, de même que des commentaires et des idées pour les prochaines éditions du rapport annuel. Vous pouvez communiquer avec l'inspecteur en chef par courriel : **drinking.water@ontario.ca**.

Le rapport complet peut être consulté sur le site Web Eau potable Ontario : **www.ontario.ca/drinkingwater**.

PIBS 7115f
© 2009, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario